

# *Analyse du questionnaire REX Dignes*

## Thème n°2 : CONSIGNES – VISITES SURVEILLANCE - EISH

Réalisé par Anne MARTI, chargée de mission Dignes de l'Agly  
Présenté par Magali ROUGE, chef du pôle Barrages Hydraulique  
Conseil Général des Pyrénées Orientales

# SOMMAIRE ET BASES REGLEMENTAIRES

## CONSIGNES ECRITES

*Délai : 1 an après notification arrêté classement*

Document décrivant les **modalités de gestion des digues** :

- en période normale (*visites et surveillance*)
- en période de crue (*alertes – gestion de crise – visites*)

**Description de l'organisation**

*Pour chaque thème :*

- *Difficultés rencontrées dans l'interprétation et/ou la mise en oeuvre*
- *Coûts*
- *Suggestions d'amélioration*

## **VISITES - SURVEILLANCE**

*(délai : 1° VTA 1 an ap. notif.)*

### **Visites techniques approfondies**

(A et B : 1/an – C : 1/2ans – D : 1/5ans)

**Visites « programmées »**

**Visites en crue / post-crue**

**Surveillance continue**

## **EISH (Événement Importants pour la Sûreté Hydraulique)**

Déclaration des événements et évolutions sur l'ouvrage mettant en cause la sécurité des personnes ou des biens

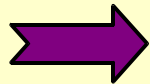
3 classes de gravité : rouge – orange – jaune

# CONSIGNES ECRITES

AVANCEMENT : 35 % terminées – 46 % en cours – 15 % pas commencées

## DIFFICULTES D'INTERPRETATION

- Pas de contenu type, de nomenclature
- Attentes imprécises et/ou divergences DDTM/DREAL
- Documents interdépendants (consignes en crue, en période normale – consignes et organisation)
- Distinction difficile entre « consignes » et « description de l'organisation mise en place »



## SUGGESTIONS

- Demande récurrente d'un contenu type (plan type, nomenclature, etc.)
- Préciser et simplifier la « description de l'organisation mise en place », l'inclure dans les consignes ?

# CONSIGNES ECRITES

## DIFFICULTES DE MISE EN OEUVRE – PROBLEMES MAJEURS

### 1) SURVEILLANCE EN CRUE

- difficultés à mobiliser du personnel compétent, nombreux, gérer des astreintes, pour un événement rare...
- gestion des risques encourus par les équipes de surveillance et/ou les entreprises de travaux pendant la crue – Notion bénéfice/risques
- difficultés à faire admettre à l'Etat ce principe de « non intervention » quand risque trop élevé

### 2) DIFFICULTES D'ADAPTATION AU CONTEXTE LOCAL

- inadéquation attentes DREAL et moyens limités du gestionnaire
- disproportion entre enjeux faibles et consignes surdimensionnées
- adaptation difficile au contexte hydrologique/hydraulique local : crue rapide, surveillance / interventions impossibles

# CONSIGNES ECRITES

## DIFFICULTES DE MISE EN OEUVRE

### PROBLEMES POLITIQUES - ADMINISTRATIFS

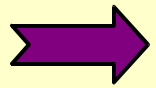
- Clarification complexe des rôles si plusieurs intervenants (syndicats, communes, etc.)- Nécessité conventions.
- Difficultés de sensibilisation des élus à cet engagement lourd de conséquences...
- Gestion de l'évolution quasi permanente des consignes et nécessité de validation par le Préfet

### COUTS

- réalisé à 90 % en interne donc coûts non représentatifs (300 à 3000 €/km ?)
- travail des BE généralement honéreux et décevant
- très chronophage pour la mise en place, le suivi – validation et l'actualisation quasi permanente

# CONSIGNES ECRITES

## DIFFICULTES DE MISE EN OEUVRE



### SUGGESTIONS

- Plus de flexibilité dans l'adaptation des consignes au cas par cas
- Intégrer la notion de risques encourus par les agents pendant la surveillance (et les travaux) en crue et les responsabilités
- Proposer des formations de base pour la surveillance des ouvrages
- Prévoir la possibilité de mises à jour mineures sans validation par le Préfet

## VISITES : VTA – VISITES POST-CRUE

### Réalisation des VTA – sur 26 gestionnaires :

12 ont des difficultés (46%) - 12 non renseigné – 2 n'ont pas de difficultés

### Réalisation des visites en crue / post-crue :

26 gestionnaires	Visites en crue	Visites post-crue
OUI	10	14
NON	15	11
Non renseigné	1	1

# VISITES : VTA – VISITES POST-CRUE

## DIFFICULTES LIEES A LA REALISATION DES VTA

### AVIS UNANIMES

- **Fréquence trop élevée, surtout pour classe A (1 fois/an)**
  - « nous sommes en VTA permanente ! »
  - « on organise la VTA suivante alors qu'on n'a même pas mis en oeuvre les préconisations de la VTA précédente »
  - « ce temps perdu à organiser des VTA serait mieux employé à réparer les digues... »
- **Charge de travail importante (pour BE ou en interne)**

### PROBLEME ACCES AUX OUVRAGES

- **Débroussaillage : gestion complexe végétation (cannes de provence)**
- **Confrontation des réglementations digues et protection de la nature**
- **Gestion de la fréquentation des ouvrages par le public**



# VISITES : VTA – VISITES POST-CRUE

## DIFFICULTES LIEES A LA REALISATION DES VTA

### VISITES EN INTERNE OU SOUS-TRAITEES ?

Sur 26 gestionnaires, 12 sous-traitent les VTA

- **A l'unanimité : travail des BE peu satisfaisant car mauvaise connaissance des ouvrages et de la réglementation, manque d'expérience, de temps :**

relevés peu pertinents et peu utiles : oublis ou excès de zèle, tendance à « ouvrir le parapluie », mauvaise hiérarchisation des priorités / difficultés à exploiter les relevés, les photos, etc.

hétérogénéité des méthodes d'un BE à l'autre

BE souvent incompetents ou surbookés

- **Néanmoins : avis extérieur peut être intéressant**

En interne : Risque de manque de recul, d'objectivité, de compétences.

Compromis : Collaboration BE-Maître d'ouvrage

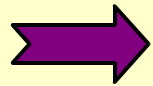
### **COUTS – très variables**

- 100 à 600 € HT /km

- 1000 à 4000 € HT/km si linéaire <5 km

# VISITES : VTA – VISITES POST-CRUE

## DIFFICULTES LIEES A LA REALISATION DES VTA



### SUGGESTIONS

- Réduire la fréquence des VTA : tous les 2 à 5 ans pour classe A
- Se fier davantage aux visites de surveillance réalisée par le maître d'ouvrage et mieux qualifier/normer les différents types de visites (visites programmées – surveillance continue, etc.)
- Prévoir un agrément VTA pour les BE  
*à nuancer : BE incompétents malgré l'agrément !*
- Durcir les modalités d'attribution d'agrément
- Améliorer les relevés VTA/post-crue et la gestion des données – automatiser les rapports : outils SIG – SIRS Dignes

# EISH (Evenements Importants pour la Sûreté Hydraulique)

Sur 26 gestionnaires	Nb d'EISH déclarés	Rappel définition simplifiée
<b>EISH rouge</b>	<b>2</b>	Evénement ayant entraîné soit - des décès ou blessures graves - une inondation de la zone protégée suite à une brèche <i>Délai de déclaration : immédiat</i>
<b>EISH orange</b>	<b>5</b>	- mise en danger des personnes sans blessure - dégradations importantes sur l'ouvrage - nécessité réparation en urgence <i>Délai de déclaration : &lt; 1 semaine</i>
<b>EISH jaune</b>	<b>&gt; 12</b> (car certains ne savent pas)	- dégradation significative de l'ouvrage sans mise en danger de personnes - nécessité réparation dans les meilleurs délais <i>Délai : 1 fois/an dans le rapport annuel</i>

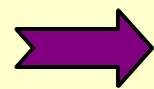
# EISH (Evenements Importants pour la Sûreté Hydraulique)

## **DIFFICULTES LIEES A LA DECLARATION D'EISH**

- Déterminer la couleur de l'EISH
- Modalités de déclaration : faut-il déclarer tous les EISH, nombreux lors d'une crue ?
- Pas de formulaire type
- Service destinataire : doublons DDT/DREAL dans certaines régions

## **DIFFICULTES LIEES A LA VALIDATION D'EISH**

- Retours très hétérogènes : oraux, aucun, accusé de réception, avis sur travaux de réparation, parfois assistance SCOH pour classement.
- Cas particulier du 06 : demande d'un rapport annuel « d'EISH négatif »



### **SUGGESTION RECURRENTE**

**Disposer d'un modèle de déclaration d'EISH**